

**Délibération 2023-036**

**SEANCE DU 23 MAI 2023**

Date de la convocation : mercredi 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

**Pouvoirs :** SOURD Annie (pouvoir à Sylvie MAUGER), ROUXEL Dominique (pouvoir à LEVOYER Thérèse), OHEIX Yoann (pouvoir à BEHELLE Anthony), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), TRAVERT Dominique (pouvoir à Denise VASSELIN).

**Absents excusés :** LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène

**Secrétaire de séance :** GALLUET Bruno

**Objet : BUDGETS NOMENCLATURE M57 – VIREMENTS DE CREDITS EXERCICE 2023**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du passage à la M57, il a été autorisé par le Conseil Municipal à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant réel des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il s'avère qu'il convient de solliciter cette autorisation pour chaque exercice budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement, pour l'exercice budgétaire 2023,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS